



MAIRIE

DE  
05600 RISOUL

## CONSEIL MUNICIPAL

### Procès-verbal de la séance du 24 Janvier 2023 à 9h00

**Président de séance :** M SIMOND Régis

**Présents :** Mmes et Mrs les Conseillers : Mmes BALLOCCHI Sylvie, JUZIAN Catherine, VASINA Pauline, MM. BONNAFFOUX Mickaël, ESMIEU Alain, JEHAN Frédéric, LELIEVRE Benoît, QUERE Gérard, SIMOND Régis.

**Excusés :** M FEUILLASSIER Sylvain (pouvoir donné à M Frédéric JEHAN), M RODINI Jean-Louis (pouvoir donné à M BONNAFFOUX Mickaël),

**Absents :** Mme TUDORET Sabira, M CARRETTA Thierry, M BRUN Jean-Luc, M COMBAL Benjamin

**Secrétaire de séance :** Mme VASINA Pauline

**Quorum :** 9

---

### Ordre du jour de la séance du 24/01/2023

#### INFORMATIONS – DÉCISIONS DU MAIRE

M. le Maire présente les décisions qu'il a été amené à prendre en vertu des délégations confiées par la délibération n°2020-50 en date du 24 Juillet 2020 modifiée :

2022-11-017	Contrats d'assurance logements saisonniers ;
2022-12-001	Contrat de fourniture électrique Cabinet médical communal de Risoul ;
2022-12-002	Mise en place d'un contrôle d'accès au poste de secours ;
2022-12-003	Contrat de vérification périodique Radioprotection ;
2022-12-004	Téléphonie et informatique Cabinet médical ;
2022-12-005	Mise à disposition salle po Mme THIENE ;
2022-12-006	Mise à disposition salle po REGAIN DES MONTAGNES ;
2022-12-007Bis	Location patinoire ;
2022-12-008	Devis Soréo maintenance annuelle piscine ;
2022-12-009	Convention activité parapente avec Jennif'air ;
2022-12-010	Convention snake gliss ;
2022-12-011	Places de stationnement restaurants d'altitude ;
2022-12-012	Acquisition de matériel de Visio conférence ;
2022-12-013	Contrat entretien chaudière centre médical Emc2 ;
2022-12-014	Abonnement weda et vitalizen pour le cabinet médical ;
2022-12-015	Confirmation devis CIR réparation et entretien chloromètres ;
2022-12-016	Evolution du système informatique de la Mairie de Risoul ;
2022-12-017	Contrat d'entretien cabinet médical ;
2022-12-018	Fournitures médicales CM ;
2022-12-019	Virement de crédits - Budget principal ;
2022-12-020	Acquisition échographe ;
2023-01-001	Contrat flux monétique came France ;

2023-01-002	Confirmation devis acquisition turbidimètre portatif ;
2023-01-003	Virement de crédits - Budget principal – 011 ;
2023-01-004	Mise à disposition gratuite salle po le regain des montagnes annule et remplace dec2022-12-006 (changement de date) ;
2023-01-005	Spectacle compagnie la vie en rose vœux du maire ;
2023-01-006	Convention location containers ;
2023-01-007	Contrat de location saisonnière Parking FISLER 2022-2023.

### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES – INTERCOMMUNALITÉ**

- Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement ;
- Convention d'objectifs avec la SEM SGATRIS ;

### **URBANISME – TRAVAUX – ENVIRONNEMENT – DOMAINE SKIABLE**

- Définition des modalités de la mise à disposition de la Modification Simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme ;
- Convention d'occupation du Centre médical communal Risoul 1850 ;
- Modification de tarif secours sur pistes - médicalisation du domaine skiable ;
- DSP des remontées mécaniques et du domaine skiable – Engagement d'un audit ;
- Aide aux familles forfaits de ski ;
- Protocole d'accord concernant la chaîne de secours du circuit motoneiges.

### **DIVERS**

---

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2022**

Le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

---

### **Séance du 24 Janvier 2023**

M. le Maire présente les décisions qu'il a été amené à prendre en vertu des délégations confiées par la délibération n°2020-50 en date du 24 Juillet 2020 modifiée :

M. le Maire présente les décisions qu'il a été amené à prendre en vertu des délégations confiées par la délibération n°2020-50 en date du 24 Juillet 2020 modifiée :

2022-11-017	Contrats d'assurance logements saisonniers ;
2022-12-001	Contrat de fourniture électrique Cabinet médical communal de Risoul ;

2022-12-002	Mise en place d'un contrôle d'accès au poste de secours ;
2022-12-003	Contrat de vérification périodique Radioprotection ;
2022-12-004	Téléphonie et informatique Cabinet médical ;
2022-12-005	Mise à disposition salle po Mme THIENE ;
2022-12-006	Mise à disposition salle po REGAIN DES MONTAGNES ;
2022-12-007Bis	Location patinoire ;
2022-12-008	Devis Soréo maintenance annuelle piscine ;
2022-12-009	Convention activité parapente avec Jennifair ;
2022-12-010	Convention snake gliss ;
2022-12-011	Places de stationnement restaurants d'altitude ;
2022-12-012	Acquisition de matériel de Visio conférence ;
2022-12-013	Contrat entretien chaudière centre médical Emc2 ;
2022-12-014	Abonnement weda et vitalizen pour le cabinet médical ;
2022-12-015	Confirmation devis CIR réparation et entretien chloromètres ;
2022-12-016	Evolution du système informatique de la Mairie de Risoul ;
2022-12-017	Contrat d'entretien cabinet médical ;
2022-12-018	Fournitures médicales CM ;
2022-12-019	Virement de crédits - Budget principal ;
2022-12-020	Acquisition échographe ;
2023-01-001	Contrat flux monétique came France ;
2023-01-002	Confirmation devis acquisition turbidimètre portatif ;
2023-01-003	Virement de crédits - Budget principal – 011 ;
2023-01-004	Mise à disposition gratuite salle po le regain des montagnes annule et remplace dec2022-12-006 (changement de date) ;
2023-01-005	Spectacle compagnie la vie en rose vœux du maire ;
2023-01-006	Convention location containers ;
2023-01-007	Contrat de location saisonnière Parking FISLER 2022-2023

Concernant les délibérations :

<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES – INTERCOMMUNALITÉ</b>
----------------------------------------------------------------------------------------

**Délibération n° 2023-001 : Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement**

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022, avant l'adoption du Budget principal. **La délibération est approuvée à l'unanimité.**

**Délibération n° 2023-002 : Convention d'objectifs avec la SEM SGATRIS**

La convention d'objectifs qui lie la SEML Société de Gestion des Activités Touristiques de Risoul (SGATRIS) et la Commune est arrivée à échéance le 31 décembre 2022. **Le conseil municipal adopte à l'unanimité** une nouvelle convention couvrant la période 2023-2028.

**Délibération n° 2023-003 : Définition des modalités de la mise à disposition de la Modification Simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme**

Suite à une erreur matérielle relevée dans le PLU approuvé le 10/08/2022 et notamment les plans de zonage (annexes 4.2 et 4.4), la procédure de modification simplifiée n°2 va pouvoir être lancée. **La délibération fixant les modalités de la procédure de modification simplifiée n°2 du PLU ainsi que la mise à disposition du dossier durant un mois est adoptée à l'unanimité.**

**Délibération n° 2023-004 : Convention de mise à disposition du cabinet médical communal**

Après l'appel à manifestation d'intérêt de la Communauté de communes qui s'est avéré infructueux, la Commune a récupéré la compétence et poursuivi son projet d'accueil d'un praticien sur le Centre médical communal.

Dans ce cadre, des pourparlers sont intervenus entre la commune et le Docteur BERGERE-NICAISE du cabinet médical de Guillestre.

Cette dernière a sollicité pour son compte, celui de ses préposés, collaborateurs et remplaçants, une demande d'autorisation d'occupation pour une période expérimentale correspondant à la saison hivernale 2022/2023, soit une durée de 4 mois.

Outre la prise en charge de sa patientèle propre et plus généralement de tout patient se présentant au cabinet, l'occupant est tenu de prendre en charge les patients qui lui seront redirigés par les services des secours sur pistes dans les conditions fixées par la convention relative à la distribution des secours aux blessés sur pistes sur la Commune de Risoul étendue à la Commune de Saint-André-d'Embrun en date du 9 décembre 2022. **La délibération est approuvée à l'unanimité.**

**Délibération n° 2023-005 : Modification de tarif secours sur pistes - médicalisation du domaine skiable**

Le conseil municipal décide d'étendre la zone de refacturation relative au déplacement du médecin de la station sur le domaine skiable (pistes de ski) au poste de secours, afin que le régisseur soit en droit de refacturer les interventions du docteur au poste de secours sur pistes. **La délibération est approuvée à l'unanimité.**

**Délibération n° 2023-006 : DSP des remontées mécaniques et du domaine skiable – Engagement d'un audit**

Les difficultés rencontrées dans le cadre de l'exécution du contrat de concession liant la commune au délégataire des remontées mécaniques, des pistes et des services annexes, notamment l'exécution partiellement satisfaisante ou insatisfaisante de certains services ou de missions incombant au délégataire ;

l'insuffisance des informations spontanément adressées à la Commune notamment au regard de la problématique de la commercialisation de la Forêt Blanche ou de l'avancement des projets et plus généralement une dégradation progressive de la qualité des échanges entre la commune et son délégataire ;

l'exécution du programme des investissements prévus au contrat de délégation .

il y a lieu dans ce contexte :

d'identifier précisément les flux et enjeux financiers sous-jacents à l'exécution du contrat et les marges de manœuvres dont dispose effectivement le délégataire pour assurer la mise en œuvre de ses missions et engagements contractuels ;

d'engager un processus d'audit des comptes, des modalités d'exécution du contrat de concession et des modalités d'exploitation et de gestion de l'ensemble des services délégués. **La délibération est approuvée à l'unanimité.**

**Délibération n° 2023-007 : Aide aux familles forfaits de ski**

**Le conseil municipal s'est prononcé favorablement et à l'unanimité** sur l'attribution d'une aide d'un montant de 25 € par enfant jusqu'à 16 ans révolus, résidant sur la Commune de Risoul, ayant acheté un forfait de ski à la saison.

**Délibération n° 2023-008 : Protocole d'accord concernant la chaîne de secours du circuit motoneiges**

Un protocole d'accord relatif à la chaîne de secours du circuit motoneiges établi par Risoul Snow Scoot et signé par un des médecins de la station a été déposé en mairie pour signature. **Le Conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à signer le protocole correspondant** afin de poursuivre la chaîne des secours établie depuis de nombreuses années concernant cette activité.

**DIVERS**

La séance est levée à 9h40

Fait à Risoul, le 30 mars 2023

Le Président,  
Régis SIMOND.

La Secrétaire  
Pauline VASINA.



A handwritten signature in blue ink, which appears to be "P. Vasina", written over a horizontal line.